

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

Référence
2025-18

Objet de la délibération
Reprise Concessions sans caveaux dans le Cimetière communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Date de la convocation
25/02/2025

Date d'affichage
25/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OUARDIRHI Roselyne à Mme MOULIN Valérie, MM : FAYOLLE Stéphane à Mme GRIGNÉ Valérie, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent
Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. GORGET Stéphane

Objet : Reprise Concessions sans caveaux dans le Cimetière communal

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le devis concernant la procédure de reprise des concessions, terrains non concédés, sans caveaux, dans le cimetière communal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte le devis présenté de la société Vautcranne de La Ferté-Bernard pour un montant de 9 750.00 € ttc pour le carré n°2,
- autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers
Le : 12/03/2025

Et

Publication ou notification du :
12/03/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/03/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217200625-20250305-D18-05032025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

